

**Décrets, arrêtés, circulaires**

**Textes généraux**

**Ministère de la culture et de la communication**

Arrêté du 30 novembre 2006 modifiant l'arrêté du 8 juin 2006 portant composition de la commission d'appel d'offres pour les marchés publics passés par le musée de la Renaissance - château d'Ecouen

NOR: MCCB0600919A

Le ministre de la culture et de la communication,

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 21 et 25 ;

Vu l'arrêté du 5 août 1991, modifié par l'arrêté du 19 novembre 2003, relatif à l'organisation de la direction des musées de France ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1998 érigeant des musées nationaux en service à compétence nationale ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2006 portant composition de la commission d'appel d'offres pour les marchés publics passés par le musée de la Renaissance - château d'Ecouen,

Arrête :

Article 1

Le dernier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 8 juin 2006 susvisé est remplacé par :

« La commission se réunit, sur convocation, dans les conditions prévues à l'article 25 du code des marchés publics. »

Article 2

La directrice des musées de France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 novembre 2006.

Pour le ministre et par délégation :

La directrice des musées de France,

F. Mariani-Ducray

